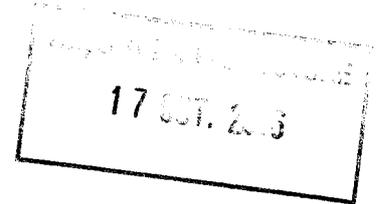


N° CP 69115-06
Séance du 13 OCT. 2006



PROGRAMME C062
LES INCINERATEURS DU HAUT-RHIN : ETAT DES LIEUX
PROJETS INSCRITS AU PROGRAMME C062

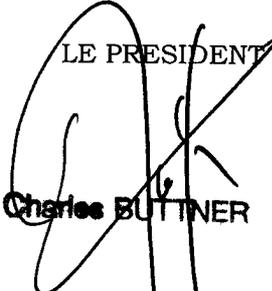
La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n°E8-2004 du 14/04/2004, complétée par les délibérations n° 2004/IV-108 du 15/10/2004 et n° 2006/III-3^e/20 du 23/06/2006 relatives aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- accorde une subvention d'un montant maximum de 1.041.425 € correspondant à un taux de subventionnement de 55 % au profit du SITDCE pour la mise aux normes de l'UIOM du SITDCE et décide d'affecter les AP prévues au programme C062 chapitre 204/20414,
- décide d'affecter en AP 4.027.115 € correspondant à un taux de subventionnement de 43,37 % des dépenses prévisionnelles, au programme C062 chapitre 27/2741 et de verser une avance remboursable de ce montant au profit du SIVOM de l'Agglomération Mulhousienne pour la réalisation de travaux complémentaires à l'UIOM de Sausheim. Le paiement de l'avance par le Département du Haut-Rhin se fera en 2 versements, un acompte de 3.100.000 € en 2006 et le solde en 2007 soit 927.115 € sur présentation des justificatifs des travaux réalisés,
- approuve la convention correspondante annexée au rapport,
- demande un engagement exprès des collectivités gestionnaires des UIOM d'œuvrer avec le Conseil Général à la mutualisation des capacités d'incinération pour les ordures ménagères, les déchets industriels banals et les boues de stations d'épuration au travers de la mise en réseau des UIOM,

- demande un engagement exprès des collectivités gestionnaires des UIOM de fournir toutes les informations demandées dans le cadre de l'observatoire départemental de gestion des déchets du Haut-Rhin en temps réel.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Acte certifié exécutoire
Réception par le Préfet 17 OCT. 2006
Publication 20 OCT. 2006
Pour le Conseil Général
Président



Ludovic LIONS

LE PRÉSIDENT
17 OCT. 2006

Adopté
.....voix contre
.....abstentions